

Des Anglaises en colère

Autor(en): **Bourbon, Tristan de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions**

Band (Jahr): - **(2017)**

Heft 87

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-830266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Des Anglaises en colère

Regroupées en association, des femmes vont porter plainte contre le gouvernement. Qui les a prévenues bien trop tardivement du recul de leur âge de la retraite.



Susan Beever (deuxième depuis la droite) sourit, mais elle ne cédera pas.

Susan Beever est particulièrement remontée. Cette ancienne employée de Swiss Re à Zurich, désormais basée dans le nord de l'Angleterre, n'a toujours pas avalé le mutisme des autorités britanniques pour ce qui est du recul de l'âge de la retraite. «Dix-huit mois avant mes 60 ans, j'ai reçu, en 2011, une lettre m'apprenant que je ne serai pas à la retraite à 60 ans, mais à 62,5 ans!» Elle pense alors être l'objet d'une erreur administrative. Elle s'aperçoit toutefois, grâce aux réseaux sociaux, qu'une poignée de femmes se retrouvent dans le même cas qu'elle. «Nous râlon à l'époque contre un ministère capable de faire six erreurs administratives», rit-elle. En fait, «nous ne pensions pas être 2,6 millions de victimes d'un silence de l'Etat assourdissant».

Retour en arrière. En 1995, les conservateurs au pouvoir changent

la loi sur les retraites: en 2020, les femmes partiront à la retraite au même âge que les hommes à 66 ans, soit six ans plus tard qu'à l'époque. Au pouvoir entre 1997 et 2010, les travaillistes ne communiquent pas du tout sur le sujet, si bien que les principales concernées, mais aussi les employés du ministère ne sont pas au courant de cette modification. «Lorsque nous appelions les centres d'appel du ministère, ses employés nous disaient que nous partirions à la retraite à 60 ans», assure Susan, enregistrements de leurs discussions à l'appui. «Même le site internet du gouvernement l'indiquait jusqu'en janvier 2016.»

Las. «Au final, les femmes concernées par la modification de leur situation n'ont été mises officiellement au courant qu'entre deux ans et demi et dix-sept mois avant qu'elles n'atteignent 60 ans, poursuit-elle. Et nous

estimons que 90 000 femmes n'ont jamais été prévenues.» Le choc est d'autant plus sévère que, de retour au pouvoir, les conservateurs accélèrent, en 2011, le recul de l'âge de la retraite à 66 ans dès 2018.

DES COMBATTANTES!

Avec plusieurs de ses collègues d'infortune, Susan forme alors le groupe des Femmes contre l'inégalité de la retraite. Ces prochaines semaines, elles porteront plainte contre le gouvernement. «Les politiciens pensaient avoir affaire à des victimes faibles, sourit Susan Beever. Ils ont oublié que les femmes nées dans les années 1950 se sont battues pour l'obtention de nombreux droits. Nous sommes des combattantes!»

Ces Anglaises réclament une période de transition, car, comme l'explique Sandra Hepworth, ancienne technicienne informatique de 62 ans, «ce laps de temps est bien trop court pour réorganiser ma vie. Avec mon époux, nous avons ouvert un restaurant dans le sud-ouest de la France après avoir calculé que je toucherai ma pension à 60 ans. Nous ne l'aurions sans doute pas fait aussi vite, puisque le changement nous a mis en danger financièrement.» Lors de la fermeture de leur établissement pendant l'hiver, elle revient donc travailler en Angleterre.

Toutes les deux s'estiment plutôt protégées par leur carrière respective. «De nombreuses femmes de notre génération ont peu travaillé en raison de l'absence de crèches, rappelle Susan Beever. Surtout qu'elles ne sont plus autorisées depuis 2014 à percevoir la pension de leur époux décédé. Nous distribuons donc de la nourriture aux femmes les plus pauvres, coincées par le système. Une situation inadmissible.» Grâce au récent soutien de nombreux élus de tous les bords politiques, leur cause possède désormais de grandes chances d'être entendue. Surtout que le gouvernement ne voudra peut-être pas prendre le risque d'être condamné par la justice.

TRISTAN DE BOURBON, LONDRES